

Les conditions d'intervention – conditions de vente

L'intervention doit se dérouler dans les meilleures conditions à cet effet le responsable des chevaux doit garantir :

- **Le lieu : Un box spacieux** et bien aménagé (le cheval doit pouvoir bouger sans se blesser), bien éclairé et calme (sans aller et venu, bruit intempestif...), propre et non glissant.
- Les moyens : **une prise électrique** 220v, avec terre et aux normes à proximité du boxe d'intervention (< 30 m), de même qu'une alimentation en **eau**.
- Eviter de planifier les interventions juste après ou pendant l'alimentation des équidés.
- Les équidés doivent être disponibles à l'heure de l'intervention.
- Dans le cas de chevaux particulièrement agités, le technicien dentaire équin peut refuser l'intervention si il considère que celle –ci peut devenir dangereuse pour les encadrants ou/et le cheval lui-même.
- Sur certains chevaux âgés, le technicien dentaire équin peut estimer que l'intervention sera plus néfaste que bénéfique, aussi il peut préférer ne pas intervenir, mais s'engage à vous fournir le meilleur conseil alimentaire pour votre équidé.
- Le technicien dentaire équin n'est pas autorisé à effectuer de tranquillisation par injection de sédatif sur le cheval, aussi le cas échéant le responsable devra lui-même effectuer cette tranquillisation ou faire appel à un vétérinaire.
- Sur certains chevaux qui n'ont pas été suivi régulièrement ou qui sont atteints de pathologies importantes, le technicien dentaire équin pourra préférer intervenir en deux fois : une visite et une contre-visite.
- **Un aide expérimenté est nécessaire** pendant l'intervention pour tenir le cheval, si ce n'est le propriétaire lui-même ou un responsable qui s'en charge, ils devront assigner une personne habilitée à ce genre de tâche.
- Le tarif poney /âne est un tarif préférentiel aussi n'entre pas dans cette catégorie les « doubles-poneys », en cas de litige le seuil de taille est établi à 1.20 m.
- **Sauf disposition contraire, Le paiement s'effectue à la fin de l'intervention chez le client.**

Conformément à l'article L 441-3 du code du commerce :

Le défaut et retard de paiement de tout ou partie d'une facture entraînera : Le versement d'une pénalité de retard équivalente à 11 % d'intérêts.

Le technicien dentaire équin s'engage :

- À réaliser les soins dans le calme et avec patience
- À respecter les mesures d'hygiène évidentes : désinfection des instruments, de ses mains et de la bouche de l'équidé.
- Signaler une pathologie extraordinaire qui nécessite l'intervention de vétérinaires.
- Réaliser l'intégralité du contrôle et du nivellement nécessaire avec application.
- Effectuer une contre-visite dans les meilleurs délais si cela s'avère nécessaire.

Précautions après l'intervention

S'il est avéré que l'animal présentait des lésions bucco-dentaires et/ou des signes de risques infectieux (pu, mauvaise odeur) par précaution il est recommandé au détenteur de l'animal de faire des bains de bouche à ce dernier, à raison de 2 à 3 bains de bouche (type humain antiseptique) à l'aide d'une seringue ou d'une poire de lavement, en comptant 2 à 3 jours entre chacun.

Dans le cas où des dents ont été retirées à l'animal, il sera préférable de faire environ 1 bain de bouche tous les 1 à 2 jours (5 fois). Éviter de nourrir le cheval avec des grains entiers le jour de l'intervention et 2 à 3 jours après. Le cheval devra attendre 5 jours avant de reprendre le travail au mors. Préférez un mors souple pour la reprise du travail, avec une main douce voir l'utilisation d'un hackamore.

Lors d'un nivellement dentaire simple, le cheval peut être nourri normalement et travailler avec une bride sans aucun problème.

Dans les jours qui suivent l'intervention si votre cheval présentait des troubles particuliers, une difficulté à s'abreuver, s'alimenter ou au travail, prévenez aussitôt votre technicien dentaire équin, ce dernier est à votre disposition pour toutes vos interrogations.

Pour toutes autres interrogations, n'hésitez pas à me contacter ou consulter le site internet :

<http://surdents.free.fr>

Yann Hamon votre Technicien Dentaire Equin

« La vallée » 61150 MONTGAROULT – Tél : 06.85.45.29.70 ou 09.53.72.60.05

Email : surdents@free.fr Site : <http://surdents.free.fr> - SIRET 494 307 069 00018 – TVA FR : 60.494.307.069